



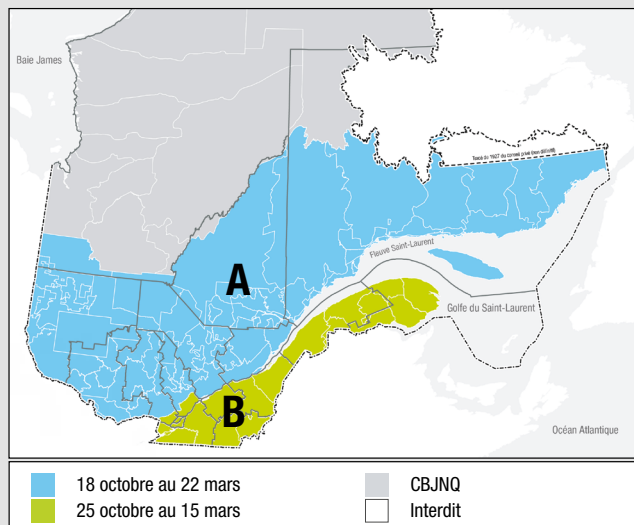
BILAN PROVINCIAL DE L'EXPLOITATION DE LA LOUTRE DE RIVIÈRE

(2012-2021)

Réglementation

(en date de la saison 2021-2022)

Secteurs et périodes de piégeage – Loutre de rivière



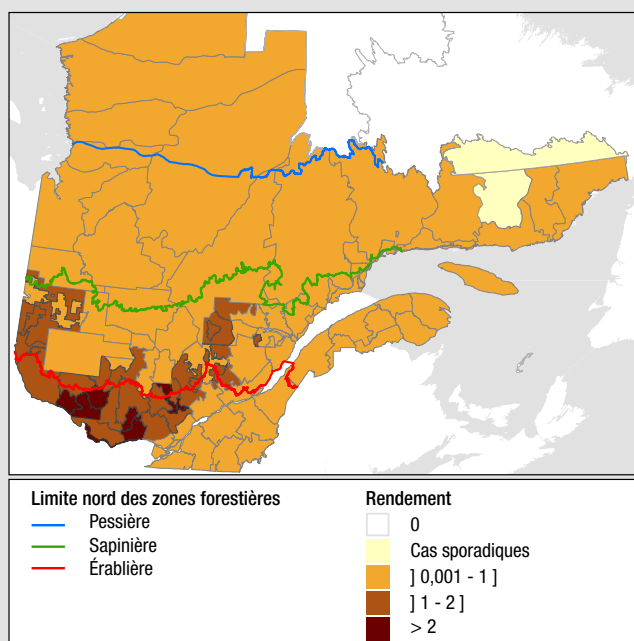
Ce bilan dresse le portrait de l'exploitation de la loutre de rivière depuis la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025 (PGAAF 2018-2025). Il s'agit d'une occasion de faire un suivi de l'état des populations quatre ans après la mise en place des nouvelles modalités de gestion. Il est à noter que d'autres événements majeurs (fermeture de la plus importante maison d'enchères et COVID-19) ont bouleversé le monde du piégeage durant cette même période et ont pu influencer sur les indicateurs présentés ci-dessous.

En raison de la grande superficie du Québec et du fort gradient climatique qui le caractérise d'ouest en est et du nord au sud, l'habitat des animaux à fourrure se subdivise en trois grandes zones forestières : la zone de l'érablière au sud (forêt principalement feuillue), la zone de la pessière au nord (forêt résineuse) et la zone de la sapinière au centre (forêt de transition mixte, recouverte à la fois d'arbres feuillus et résineux). Par ailleurs, le mode de gestion du piégeage des animaux à fourrure sur les terrains de piégeage (TP) est lié à des baux de droits exclusifs, alors qu'à l'extérieur de ce réseau, les piégeurs n'ont pas de droits exclusifs de piégeage. Il convient également d'analyser les données disponibles en distinguant les deux réseaux.

Ce bilan présente les indicateurs de suivi des transactions impliquant des fourrures brutes (données provenant des formulaires MELCCFP-414), soit le rendement et la récolte, ainsi que ceux des populations d'animaux à fourrure (données provenant des carnets du piégeur), soit l'abondance, la tendance et le succès de piégeage (voir l'encadré). Il se base donc sur l'analyse de données partielles et disponibles sur le piégeage et le commerce des fourrures brutes. Par contre, pour les espèces concernées, il n'y a aucune comptabilisation du nombre d'animaux prélevés par d'autres activités destinées à des fins d'intérêt public (p. ex. contrôle d'animaux jugés importuns).

Rendement annuel moyen

(nombre de captures/100 km²) – loutre – 2012-2021



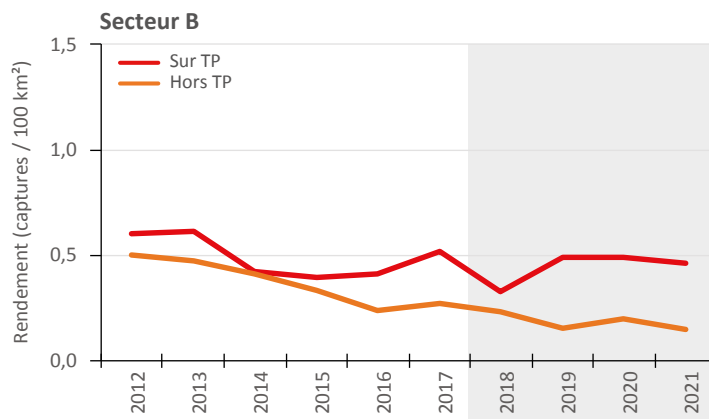
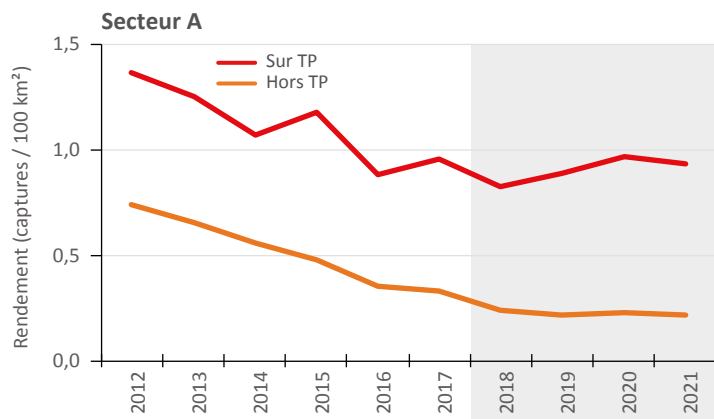
Rendement

La loutre de rivière est commercialisée presque partout sur le territoire québécois à l'exception de l'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 96, située à l'extrémité nord de la province. Les rendements plus faibles des zones plus nordiques (sapinière et pessière) peuvent être imputables à une accessibilité plus restreinte, puisqu'une superficie importante de ces domaines bioclimatiques est constituée de réserves à castor, territoires réservés quasi exclusivement aux communautés des Premières Nations du Québec.

Bien que le rendement demeure plus élevé dans la zone forestière de l'érablière, plus particulièrement le long de la rivière des Outaouais et dans certaines zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de la région de Lanaudière, sur un horizon de 10 ans, il est globalement en baisse. Depuis la mise en œuvre du plan de gestion en 2018, le rendement provincial moyen est de 0,46 fourrure de loutre commercialisée par 100 km², alors qu'il était de 0,65 loutre par 100 km² entre 2012 et 2017. La moyenne provinciale de 2012 à 2021 est donc de 0,55 loutre par 100 km².

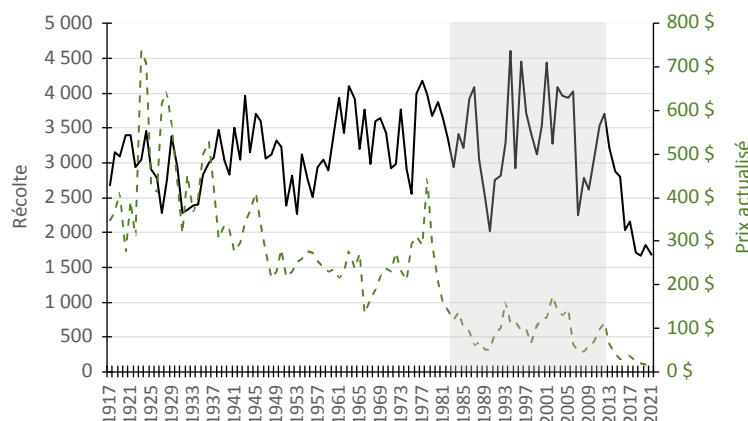
Cette baisse de rendement moyen est observée tant sur les terrains de piégeage (TP) que hors de ce réseau, et ce, dans les deux secteurs (A et B), mais avec une plus faible amplitude depuis la mise en place du plan de gestion des animaux à fourrure en 2018. Depuis, le rendement est même légèrement en hausse sur les terrains de piégeage tant au nord (secteur A) qu'au sud (secteur B) du fleuve Saint-Laurent. Il demeure néanmoins à des valeurs plus basses qu'auparavant.

L'écart entre le rendement moyen des 10 dernières années hors TP et sur TP est considérablement marqué, soit 0,35 et 0,75 loutre/100 km² respectivement. Ces valeurs peuvent être attribuables au seuil commercial d'exploitation (5/15) exigé sur les terrains de droits exclusifs de piégeage qui induit possiblement une plus grande pression de piégeage sur ces territoires.



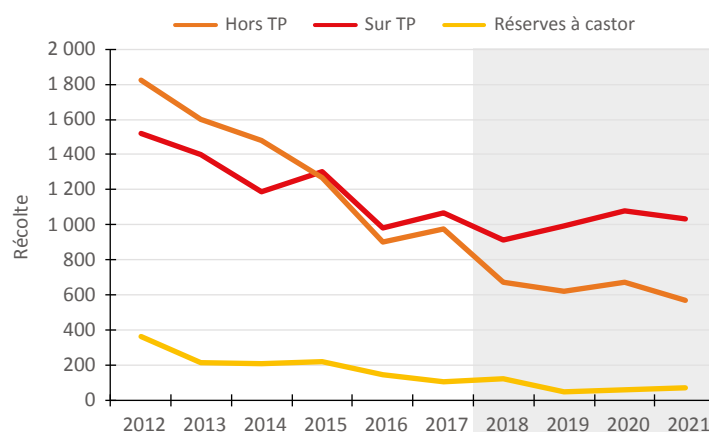
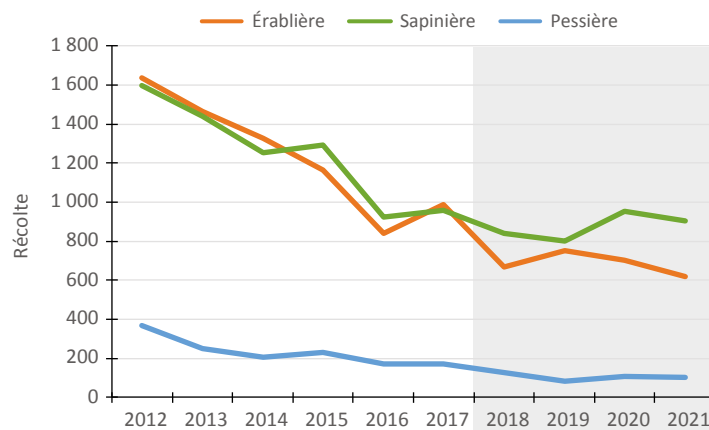
Note : Le cadre gris indique la période couverte par le Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025. TP : Terrain de piégeage avec bail de droits exclusifs de piégeage.

Récolte



Bien que le prix de la fourrure brute de la loutre soit en constante diminution depuis le début des années 1930, la récolte moyenne historique, malgré des fluctuations annuelles, est demeurée relativement stable (environ 3 000 à 3 500 loutres/an). La récolte de loutres a néanmoins subi un creux entre 2007 et 2009 pour ensuite remonter graduellement pour quelques années, jusqu'en 2013.

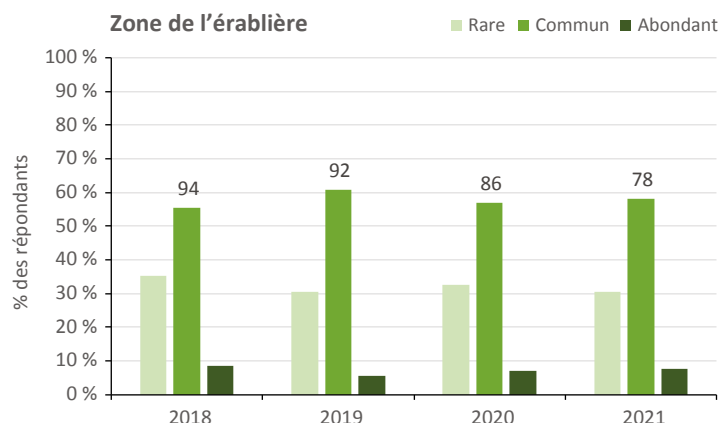
Toutefois, depuis, nous observons une constante et importante baisse de la récolte de loutres de rivière, atteignant en 2021 une diminution de 52 %. Cette même tendance se reflète dans les différentes zones forestières de même que dans les différents types de territoires (hors et sur terrain de piégeage). Ces fluctuations semblent suivre la récolte de castors, qui se capturent dans les mêmes habitats et engins de piégeage (voir plus bas), ainsi que les fluctuations du marché (demande et prix).



Depuis 10 ans, on note une baisse de la récolte partout au Québec, plus particulièrement en sapinière et en érablière. C'est sur le territoire libre, hors terrain de piégeage, que cette baisse est la plus marquée avec près de 70 % moins de fourrures commercialisées entre 2012 et 2021. Ce désintérêt à l'égard de l'activité de piégeage est également perceptible par la diminution constante du nombre de piégeurs mettant annuellement en marché au moins une peau.

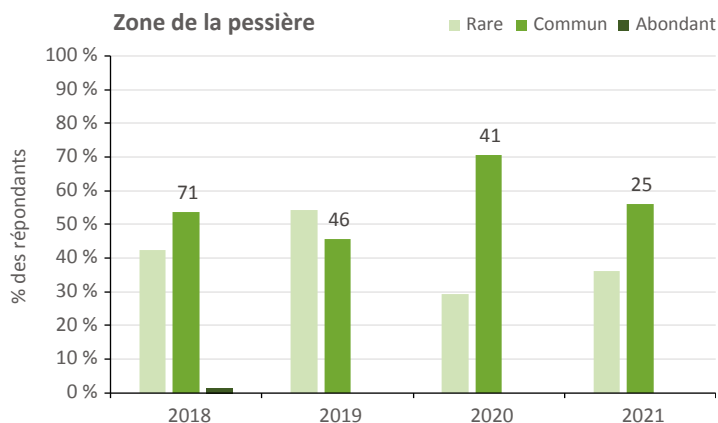
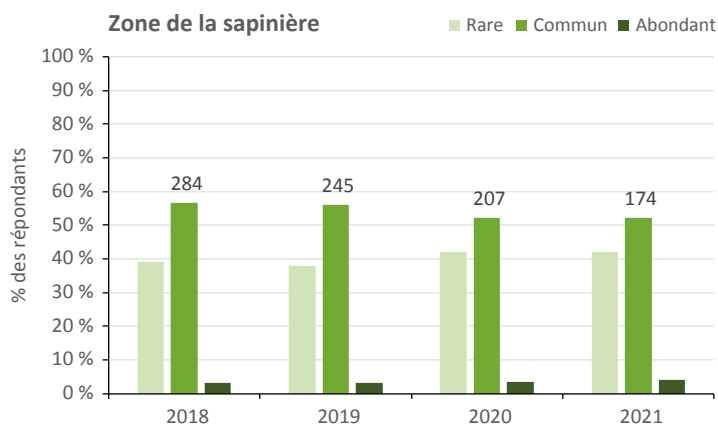
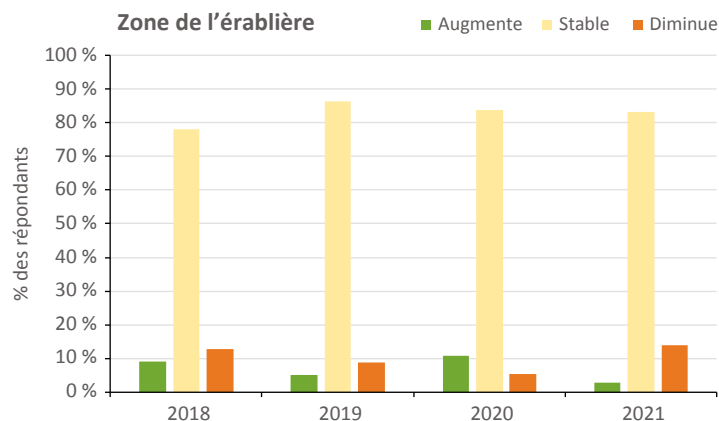
Carnets du piégeur

Malgré le fait que remplir le carnet soit une façon pour les piégeurs de contribuer à la gestion des espèces, le nombre de carnets retournés chaque année est en forte baisse. Le carnet du piégeur est un outil de suivi des populations très important, essentiel à la saine gestion des animaux à fourrure. Il fournit des indicateurs de l'état des populations qu'il est impossible d'obtenir en se basant uniquement sur les transactions commerciales impliquant des fourrures brutes. Nous encourageons fortement les piégeurs à remplir un carnet et à le retourner après leur saison. Considérant le nombre plutôt faible de carnets remplis dans la zone de la pessière (25 en 2021-2022) et dans celle de l'érablière (78 en 2021-2022), il convient d'être plus prudent dans l'interprétation des données dans ces deux zones.

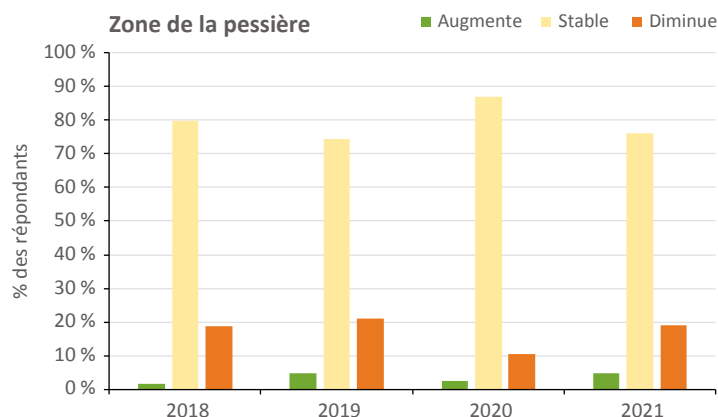
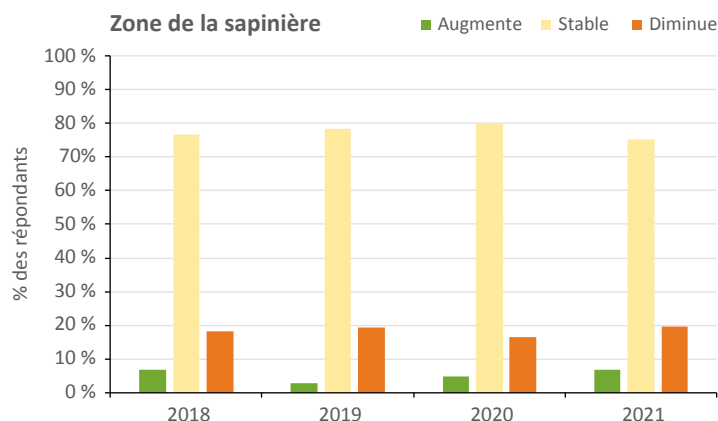


Les indicateurs de l'abondance et de la tendance de la loutre n'ont été intégrés au carnet du piégeur qu'en 2018.

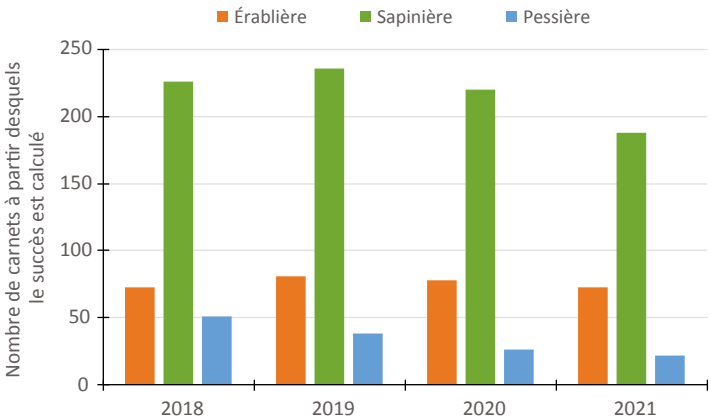
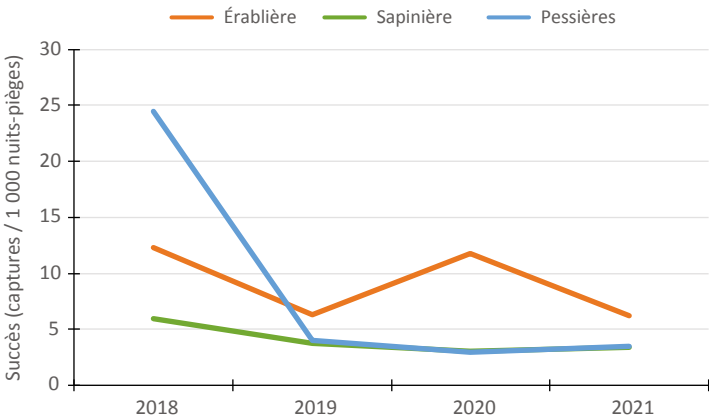
La majorité des piégeurs considère que la loutre de rivière est commune dans les trois zones forestières et que la tendance de l'état de la population est stable. Ces informations laissent supposer que la baisse de récolte considérable constatée ne serait pas liée à des facteurs biologiques ou d'habitat, mais bien aux habitudes liées à la pratique de l'activité de piégeage. Un certain nombre de répondants (entre 30 et 40 %) juge que la loutre de rivière est une espèce rare. De plus, jusqu'à près de 20 % des piégeurs ayant soumis un carnet dans les zones de la sapinière et de la pessière indiquent que la population serait en baisse.



Note : Les chiffres présentés dans les graphiques indiquent le nombre de carnets du piégeur reçus chaque année dans les zones forestières.



Depuis la saison 2018-2019, le nouveau carnet permet aux piégeurs de noter l'effort qu'ils ont déployé pour capturer des loutres et parallèlement des castors, puisqu'ils se capturent souvent dans les mêmes engins. Cette information permet de calculer le succès de piégeage, un indicateur qui permet de détecter des variations de la densité de population au fil des années.



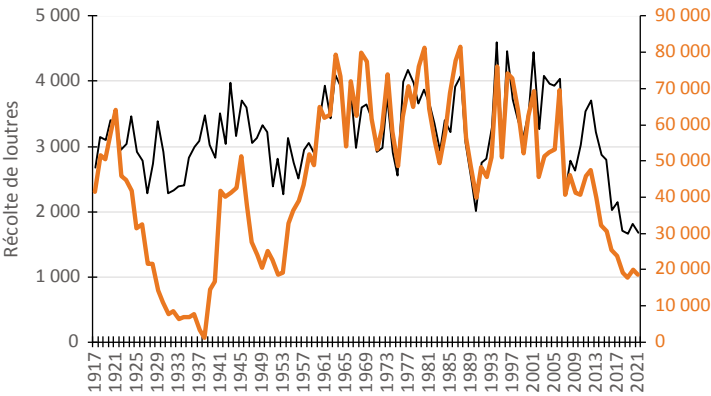
Bien que la série temporelle soit courte, on peut penser que le succès est à la baisse dans les trois zones forestières. Toutefois, avec seulement quatre ans de données de succès, il importe de demeurer prudent dans l'interprétation des résultats.

Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi (depuis 2018)

Rendement	-
Récolte	-
Abondance	commun
Tendance	=
Succès	=/-

= : stable;
=/- : en légère diminution ou tendance variable selon les zones forestières;
- : en diminution;
+ : en augmentation.



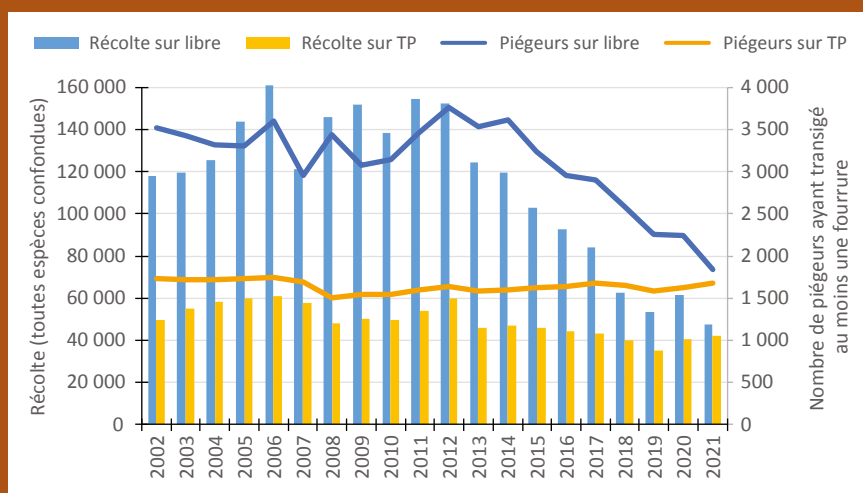
La récolte de la loutre de rivière est très fortement liée à celle du castor en raison du type d'habitat fréquenté par ces deux espèces. La loutre étant bien souvent capturée dans un engin ciblant initialement un castor, il importe de maintenir une gestion conjointe des deux espèces.

Les paramètres de suivi de la loutre démontrent une diminution, en phase avec la décroissance constante du prix de sa fourrure. La légère baisse qui s'amorçait lors de la publication du dernier bilan provincial en 2016 s'est poursuivie et accentuée, possiblement en raison d'un désintérêt à l'endroit du piégeage. Malgré les indicateurs exposés dans le présent bilan, l'absence d'élément biologique dans le suivi de l'espèce laisse présager qu'aucun déclin de la population de loutres n'est à prévoir. Après tout, cette espèce est perçue comme étant commune par les piégeurs dans toute la province.

Depuis la saison 2012-2013, on observe une baisse constante du nombre de piégeurs « actifs » (ayant fait au moins une transaction impliquant une fourrure) hors terrain de piégeage. Cela se traduit par une baisse globale de la récolte des animaux à fourrure. Pourtant, ce territoire libre est principalement présent dans le sud du Québec, accessible et à proximité du lieu de résidence de la plus grande partie des citoyens du Québec. C'est aussi là où les risques de conflits entre les animaux et les humains sont les plus élevés. Cette baisse du nombre de piégeurs actifs pourrait entraîner une hausse des enjeux de cohabitation et un déplacement des activités de piégeage vers des activités de contrôle ne mettant pas les animaux en valeur.

D'un autre côté, le nombre de piégeurs sur terrain de piégeage et leur récolte se maintiennent, ce qui est logique puisque les détenteurs de droits exclusifs de piégeage doivent assurer une récolte minimale pour conserver leurs terrains de piégeage, sans aucune obligation de commercialiser l'excédent ou le surplus.

Étonnamment, le nombre de permis vendus annuellement est resté constant depuis 20 ans (autour de 7 500). En effet, chaque année, entre 30 % et 50 % des piégeurs ne commercialisent aucune fourrure en leur nom sur le marché. Les piégeurs peuvent conserver leurs prises à des fins personnelles ou pour une mise en vente ultérieure.



Les informations collectées dans le carnet du piégeur permettent de produire ce bilan de situation. Merci de collaborer activement à la gestion des animaux à fourrure en retournant votre carnet dûment rempli !

